

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **11 avril 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 47

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : 2

### ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Jean-François BARRIER, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Marie-Jeanne PETERS, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

### ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Nathalie GARDES (représentée par Guy SENAUD), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Nadine BRUEL (représentée par Daniel FLORY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jean-Luc DONEYS (représenté par Patricia BENITO), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Philippe COUDERC), Véronique VISY (représentée par Nicole SOULENQ-COUSSAIN)

### ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2024\_044 : ADMINISTRATION GENERALE / "AGENT SPANC" - CRÉATION DE POSTE**

### **Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ**

Dans le cadre de ses compétences « eau potable », « assainissement des eaux usées », « gestion des eaux pluviales urbaines » et « GEMAPI », la CABA a mis en œuvre sur son territoire un service Grand Cycle de l'Eau dont les missions sont d'assurer la production et la distribution d'eau potable à l'ensemble des abonnés de la CABA, la collecte et le traitement de l'ensemble des eaux usées de la CABA, la collecte des eaux pluviales urbaines, la gestion des eaux des milieux aquatiques et la prévention inondation, ainsi que la maintenance, le renouvellement, la réhabilitation, les mises aux normes et les extensions de tous les systèmes liés à ce fonctionnement.

Placée sous la responsabilité du responsable du bureau d'études, la cellule SPANC a pour mission de réaliser la remise en place des contrôles de bon fonctionnement des installations selon une périodicité définie par la CABA et le suivi des projets neufs et de réhabilitations.

Afin de mener à bien ces missions, il apparaît aujourd'hui nécessaire de renforcer les moyens humains de la cellule SPANC par le recrutement d'un agent contractuel pour une durée de trois ans et ceci conformément au Code Général de la Fonction Publique et

notamment son article L.338-8, disposition 2.

Les missions et les caractéristiques de ce poste sont définies dans le dispositif ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de créer un emploi contractuel d'« agent SPANC » pour une durée de 3 ans en application du Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.338-8, disposition 2 et conformément aux missions et caractéristiques de cet emploi, telles que définies ci-après :

Missions :

- Assurer les missions définies par arrêté national sur l'assainissement non collectif ;
- Contrôles périodiques des installations d'ANC sur le territoire communautaire, contrôle de conception, de réalisation des chantiers pour des réhabilitations ou des créations de nouvelles installations, diagnostic lors des ventes immobilières ;
- Rédaction des rapports (diagnostic, conformité), instruction des dossiers ANC lors de dépôt dans le cadre d'une réhabilitation ou d'un acte d'urbanisme (PC ou DP).

Caractéristiques :

- *Statut :* agent non titulaire
- *Niveau de rémunération :* à définir en fonction du candidat retenu, emploi relevant de la catégorie B
- *Régime indemnitaire :* RIFSEEP attaché au groupe de fonction B3 institué par la délibération n° DEL\_2023\_017 du 9 février 2023
- *Régime de travail :* temps complet
- *Durée :* 3 ans

- de dire que les modifications de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique et la revalorisation des échelles indiciaires des cadres d'emplois de la catégorie B seront automatiquement transposables par voie d'avenant audit contrat ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à ce recrutement, les crédits nécessaires étant prévus au Budget Assainissement.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.